Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1986)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ASIE ET PACIFIQUE

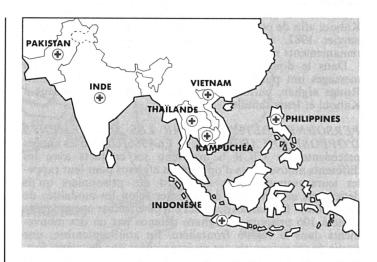
En 1986, l'engagement du CICR en Asie est resté important dans les différents domaines d'activité de l'institution. C'est ainsi que deux des plus importantes actions médicales se sont déroulées, d'une part, au Pakistan, en faveur des blessés de guerre afghans qui ont pu atteindre la frontière et, d'autre part, le long de la frontière khméro-thaïlandaise, où étaient encore bloqués quelque 250 000 civils khmers. Le CICR a également poursuivi ses efforts en vue de développer ses activités de protection en faveur des populations civiles et des personnes détenues; en 1986, des visites à des prisonniers ont eu lieu, notamment, dans le cadre du conflit afghan, ainsi qu'en République populaire de Chine, en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines.

Le Président du CICR, accompagné du délégué général pour l'Asie et le Pacifique, a effectué au mois de mai une mission en Asie qui l'a conduit successivement en Malaisie, en Thaïlande, en Birmanie, en Inde et au Bangladesh. Le Vice-Président du CICR, pour sa part, s'est rendu en République de Corée, au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Australie, au mois de février.

Afin de mener à bien ses activités en Asie, le CICR a maintenu un dispositif moyen de 135 délégués (y compris le personnel médical et administratif) assistés par plus de 800 employés recrutés sur place, répartis entre quatre délégations (Birmanie, Kampuchéa, Pakistan, Thaïlande) et quatre délégations régionales (Inde, Indonésie et Timor-Est, Philippines, Viet Nam). En 1986, ces délégations régionales couvraient les pays suivants:

- la délégation régionale de New Delhi: l'Inde, le Bangladesh, la Birmanie, le Bhoutan, les Maldives, le Népal, le Sri Lanka;
- la délégation régionale de Djakarta: l'Indonésie et Timor-Est, la Malaisie, Singapour, le Brunei, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Pacifique;
- la délégation régionale de Manille: les Philippines, Macao, Hong Kong et Taïwan;
- la délégation régionale de Hanoï: le Viet Nam et le Laos.

Les actions conduites dans le cadre des conflits de l'Afghanistan et du Kampuchéa, ainsi que celles développées aux Philippines (assistance uniquement) et à Timor-Est, ont fait l'objet d'appels de fonds spéciaux, tandis que les activités de caractère régional des délégations basées à New Delhi, Djakarta, Hanoï et Manille ont été financées par le budget ordinaire du CICR.



CONFLIT DE L'AFGHANISTAN

Mission à Kaboul

En réponse à l'aide-mémoire remis par le CICR en septembre 1985 à l'intention des autorités de la République démocratique d'Afghanistan, le CICR a été invité à effectuer une mission à Kaboul afin de discuter des propositions formulées dans le mémorandum (renouvellement de l'offre de services pour visiter les personnes arrêtées soit les armes à la main, soit en raison des événements, ainsi que pour réaliser des programmes d'assistance médicale et développer des activités de diffusion du droit international humanitaire). C'est ainsi que, du 6 au 10 avril, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique, accompagné d'un délégué et d'un médecin, s'est rendu dans la capitale afghane où il s'est entretenu avec de hauts responsables du ministère des Affaires étrangères et les cadres du Croissant-Rouge afghan. Ces entretiens, complétés par des visites effectuées dans différents établissements hospitaliers, ont permis de définir les principes d'une action du CICR en Afghanistan.

Activités de protection et d'Agence de recherches

PERSONNES DÉTENUES PAR LES AUTORITÉS AF-GHANES. — Donnant suite aux discussions positives tenues à Kaboul en avril, le CICR a préparé un nouvel aide-mémoire pour les autorités afghanes, précisant le programme et les modalités d'action envisagés dans le domaine des visites aux personnes détenues. Ce document a été remis au vice-ministre des Affaires étrangères, M. Sarwar Youresh, à l'occasion d'une rencontre à Genève, le 19 mai. En août, puis en septembre lors de missions à Kaboul du délégué régional du CICR basé à New Delhi, l'accord de principe du gouvernement afghan pour des visites du CICR aux prisonniers capturés les armes à la main ou arrêtés en raison des événements a été confirmé. Toutefois, la mission prévue à Kaboul afin de poursuivre les négociations a été repoussée à janvier 1987, à la requête des autorités, en raison de remaniements ministériels intervenus au début décembre.

Dans le domaine de l'Agence de recherches, quelques messages ont pu être échangés, par le biais du Croissant-Rouge afghan, entre des ressortissants étrangers détenus à

Kaboul et leurs familles.

PERSONNES DÉTENUES PAR LES MOUVEMENTS D'OPPOSITION AFGHANS. — En 1986, comme les années précédentes, le CICR a maintenu ses contacts avec les différents mouvements d'opposition afghans pour leur rappeler leurs responsabilités à l'égard des prisonniers qu'ils détiennent et demander à les visiter selon les modalités de l'institution. En mai, les délégués ont pu effectuer une première visite à 106 prisonniers afghans détenus par un des mouvements dans la région frontalière. En août-septembre, une partie de ces personnes ont pu être visitées une deuxième fois, et un nouveau prisonnier a été enregistré et vu en entretien sans témoin; quatorze messages ont été remplis par les prisonniers

pour être transmis à leurs familles.

Par ailleurs, les accords passés en 1982 avec les parties concernées afin de faire interner en pays neutre — la Suisse en l'occurrence — sous la responsabilité des autorités de ce pays, les prisonniers soviétiques capturés par les mouvements afghans, ont continué à être appliqués pour les deux soldats soviétiques qui restaient internés à la fin de 1985. Arrivés au bout de leur période d'internement, fixée à deux ans d'entente avec les parties intéressées, et ayant confirmé leur volonté d'être rapatriés dans leur pays d'origine, ces deux internés sont rentrés en URSS, respectivement les 26 février et 26 mars. Leurs conditions d'internement avaient fait l'objet d'un contrôle régulier de la part du CICR, à raison d'une visite toutes les six semaines environ. Aucun nouveau prisonnier soviétique aux mains des mouvements afghans d'opposition n'a été transféré en Suisse en 1986.

Enfin, la délégation du CICR au Pakistan a continué de délivrer des titres de voyage au bénéfice de réfugiés de diverses nationalités en partance pour un pays d'accueil: 1113

documents ont été émis en 1986.

Assistance médicale

EN AFGHANISTAN

Lors d'une rencontre avec le secrétaire général du Croissant-Rouge afghan en octobre 1985, l'éventualité d'une coopération entre le CICR et la Société nationale dans le domaine de la rééducation des personnes handicapées en raison de la guerre avait été évoquée. Cette possibilité, ainsi que d'autres projets d'assistance dans le domaine chirurgical et en matériel médical, ont été examinés lors de la mission à Kaboul d'avril 1986. A la suite de cette mission, le CICR a donné au Croissant-Rouge afghan des unités de pansements destinées à ses dispensaires, ainsi qu'un générateur pour le «Avicenna Emergency Hospital». En mai, le CICR a remis au Croissant-Rouge afghan un document précisant les propositions de coopération entre le CICR et la Société nationale dans les deux domaines médicaux de la rééducation des amputés des membres inférieurs et de la chirurgie de guerre. Un spécialiste en orthopédie de l'institution s'est rendu à Kaboul à deux reprises, en septembre/octobre et en décembre, principalement dans le but d'évaluer les possibilités et le coût du matériel disponible dans le pays, et d'élaborer plus en détail le projet d'orthopédie.

Par ailleurs, le 12 mai, le médecin-chef du CICR a rencontré le ministre afghan de la Santé, M. Kabi Kamyar, auquel il a présenté la politique médicale du CICR, en particulier dans les domaines de l'orthopédie et de la rééducation des handicapés.

AU PAKISTAN

Les activités médicales du CICR au Pakistan sont demeurées très importantes, compte tenu du nombre accru de blessés de guerre afghans qui ont pu atteindre les hôpitaux du CICR. Outre le personnel médical et paramédical qu'il a recruté directement, le CICR a été appuyé par 49 spécialistes (chirurgiens, infirmières, anesthésistes, etc.) mis à disposition par les Croix-Rouges de 12 pays (Australie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Islande, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, République fédérale d'Allemagne, Suède); l'effectif de la délégation s'est élevé à une quarantaine de personnes en permanence.

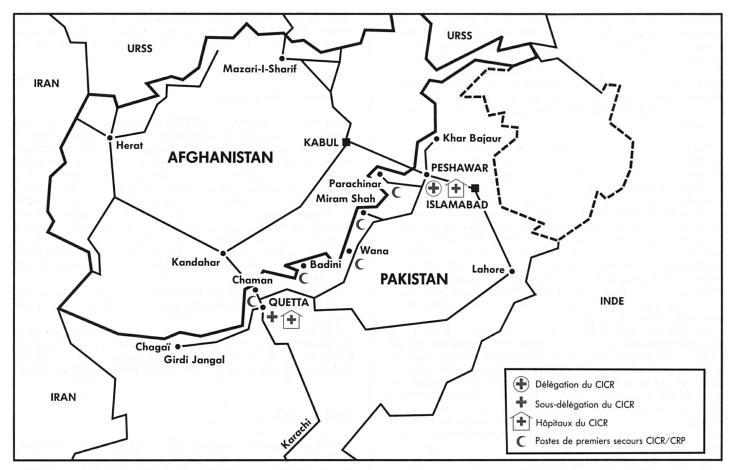
L'action médicale du CICR a représenté la valeur de 8 423 110 francs suisses, y compris le coût des services fournis par les Sociétés nationales (1 481 000 francs suisses).

L'action d'assistance médicale du CICR au Pakistan a comporté plusieurs volets:

HÔPITAL CHIRURGICAL D'URGENCE A PESHA-WAR. — L'hôpital du CICR à Peshawar, en service sans interruption depuis son ouverture en 1981, a connu, en 1986, un taux d'occupation élevé (86%). Equipé de deux salles d'opération, d'une unité de radiologie, d'un laboratoire et d'une polyclinique, cet hôpital, d'une capacité optimale de 100 lits (qui peut être étendue à 120 lits, voire 150 lits en cas de nécessité) a fonctionné avec la même structure que les années précédentes: deux équipes chirurgicales (comprenant chacune un chirurgien, un anesthésiste et une infirmière spécialisée), trois infirmières, un physiothérapeute et un administrateur médical ainsi que 120 employés recrutés localement ont assuré les soins aux blessés de guerre.

Au total 1 885 patients, tous blessés de guerre, ont été admis, en 1986, à l'hôpital du CICR de Peshawar, et 4 117 opérations y ont été pratiquées. Le département des soins ambulatoires de l'hôpital a donné 9 671 consultations. Par ailleurs, l'effort de

formation du personnel local a été poursuivi.



HÔPITAL CHIRURGICAL D'URGENCE A QUETTA. — Ouvert en 1983 pour soigner les blessés de guerre en provenance du sud de l'Afghanistan, cet hôpital, d'une capacité de 55 lits (qui peut être portée à 80 si nécessaire) a reçu, en 1986, 878 blessés de guerre. Son taux d'occupation moyen a été de 78%. L'équipe chirurgicale fournie par la Croix-Rouge italienne (deux chirurgiens, un anesthésiste, une infirmière spécialisée), en collaboration avec deux infirmières, un physiothérapeute et un technicien en laboratoire, a pratiqué 1727 opérations et donné 7 619 consultations à des patients ambulatoires. A Quetta également, l'effort de formation du personnel local a été poursuivi.

CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE. — En 1986, les centres de collecte de sang et de transfusion, à Peshawar et à Quetta, ont permis aux hôpitaux chirurgicaux du CICR d'être indépendants sur le plan du sang, pour la deuxième année consécutive. Quelques unités supplémentaires ont même pu être remises à d'autres hôpitaux qui en avaient besoin. Ces résultats ont été acquis grâce à une campagne de sensibilisation en faveur du don du sang, essentiellement auprès des familles des patients et des étudiants participant aux cours de premiers secours.

ASSISTANCE EN FAVEUR DES AMPUTÉS. — L'atelier orthopédique de Peshawar, inauguré en novembre 1981, a continué d'équiper de prothèses les patients provenant des hôpitaux chirurgicaux de Peshawar et de Quetta, ainsi que d'autres blessés de guerre afghans. En 1986, les artisans recrutés et formés sur place ont fabriqué des prothèses ou des orthèses pour 606 patients, sous la supervision du CICR; 686 pieds de caoutchouc ont été façonnés. Le centre orthopédique, où les patients demeurent pendant la fabrication et l'ajustage des prothèses, a une capacité de 30 à 35 personnes.

ASSISTANCE EN FAVEUR DES PARAPLÉGIQUES. — Le centre de rééducation pour paraplégiques, installé depuis le 6 février 1984 à Peshawar dans un bâtiment d'une capacité de 100 lits, a poursuivi son travail de rééducation des paraplégiques afghans et pakistanais (ceux-ci ont droit à 50% des lits disponibles), selon un accord signé par le CICR et la branche de la «North West Frontier Province» (NWFP) du Croissant-Rouge pakistanais. Comme prévu, la responsabilité administrative du centre a été remise au Croissant-Rouge pakistanais dès le 1er juillet 1986. Un physiothérapeute du CICR est cependant resté sur place à titre de conseiller, et le CICR

continue d'en supporter les charges financières pour une période de deux ans. En 1986, 209 patients ont été admis dans le centre, pour une durée moyenne de séjour d'une année, jusqu'à ce qu'ils aient gagné un minimum d'autonomie. Depuis le début de l'action en 1981, 664 paraplégiques ont été soignés et en sont sortis. Le CICR a fourni à chaque patient rééduqué une paire de béquilles, une chaise roulante (fabriquée à l'atelier du CICR) et les appareils spécifiques en fonction de son état.

POSTES DE PREMIERS SECOURS ET ÉVACUATION DE BLESSÉS DE GUERRE. — Les six équipes mobiles de premiers secours déjà installées à des endroits clés le long de la frontière pakistanaise, dans la «North West Frontier Province» (à Khar Bajaur, Parachinar, Miram Shah et Wana) et dans le Balouchistan (à Badini, Chaman et Chagaï), ont continué de donner les premiers soins aux blessés arrivant à la frontière. Ces postes, gérés en coopération avec le Croissant-Rouge pakistanais, et constitués chacun d'un médecin (ou infirmier expérimenté), d'un chauffeur et d'un gardien, ont également assuré tout au long de l'année le transport des blessés devant être hospitalisés à Peshawar ou à Quetta. Le poste de Badini a été, comme les années précédentes, fermé de décembre à mars pour des raisons climatiques.

Les délégués du CICR basés à Peshawar et à Quetta ont régulièrement visité ces postes de premiers secours aux fins de s'assurer du bon fonctionnement des équipes ambulancières et pour évaluer les besoins. Ils se sont également rendus dans la région de Dir et de Bajaur, où ils ont conclu à la fermeture du poste de Khar, compte tenu du très faible nombre de blessés transférés au cours des derniers mois. En revanche, un poste de premiers secours a fonctionné à Girdi Jangal durant six mois (mars à septembre) afin d'accueillir les nombreux blessés arrivant dans le district de Chagaï.

En 1986, les activités des postes de premiers secours ont augmenté considérablement: 4831 blessés ont été accueillis et soignés (1 478 en 1985); 1 683 blessés ont été évacués vers les hôpitaux de Peshawar et de Quetta (1081 en 1985).

COURS DE PREMIERS SECOURS ET REMISE DE MATÉRIEL. — Le CICR a continué d'organiser des cours de premiers secours à l'intention des Afghans qui repartent dans leur pays, pour que ceux-ci, une fois de retour en Afghanistan, soient capables de porter assistance aux blessés et de préparer leur évacuation en direction de la frontière (où les équipes mobiles de premiers secours les prennent en charge). En 1986, 13 cours, d'une durée de quatre semaines chacun, dont une de pratique à l'hôpital de Peshawar ou de Quetta, ont été donnés, chaque fois à une quinzaine d'élèves ayant réussi l'examen d'entrée. Au total, 346 secouristes ont été formés en 1986 (210 à Peshawar et 136 à Quetta). A l'issue de chaque cours, les élèves promus ont recu un colis de secours médicaux (matériel de pansements et de soins de base).

Parallèlement, une autre série de cours de deux jours, intitulés «Cours Croix-Rouge», ont permis d'enseigner à des Afghans les rudiments en matière de premiers secours. Mis sur pied en 1984, ces cours se sont poursuivis en 1985 et 1986 et ont connu un grand succès, tant à Peshawar qu'à Quetta, mais aussi dans les postes de premiers secours de Chaman, Girdi Jangal, Miram Shah et Parachinar. Au total, 4868 Afghans ont suivi ces cours en 1986. Ils ont également reçu des paquets de pansements.

Diffusion et information

En 1986, la délégation du CICR au Pakistan a poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître aux Afghans les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les règles essentielles du droit international humanitaire. Les cours de premiers secours aux Afghans (voir ci-dessus) ont constitué une occasion particulièrement favorable pour transmettre ces connaissances: les cours de quatre semaines ont comporté six heures consacrées à la diffusion, et les cours «Croix-Rouge» de deux jours, deux heures. Cet enseignement s'est appuyé sur un matériel didactique en langue vernaculaire qui a été, soit utilisé pendant les leçons (films, affiches), soit distribué aux participants (bandes dessinées, brochures, cartes du combattant).

En outre, des conférences ont été données devant divers publics, tels les patients handicapés et leurs familles, ainsi que

des journalistes.

Les contacts se sont poursuivis avec le Croissant-Rouge pakistanais dans le but d'organiser des programmes de diffusion du droit international humanitaire au sein de la Société nationale et auprès des forces armées pakistanaises.

SRI LANKA

Profondément préoccupé par la dégradation de la situation au Sri Lanka, en particulier par l'intensification des opérations militaires dans la péninsule de Jaffna, le CICR a effectué plusieurs démarches auprès du gouvernement de la République socialiste démocratique du Sri Lanka en vue de faire appliquer les règles du droit international humanitaire dans le pays. A cet effet, un aide-mémoire, ainsi qu'une nouvelle offre de services précisant les champs d'activités du CICR dans les domaines de l'assistance à la population civile affectée par la violence et de la protection des personnes arrêtées en raison des événements, ont été remis à l'intention des autorités gouvernementales, le 19 mai. A la fin de l'année, celles-ci n'avaient pas répondu à l'offre du CICR.

Le CICR est également intervenu en vue de développer un programme de diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées sri-lankaises. En mai, lors d'une mission à Colombo du responsable de la diffusion au CICR, un projet de cours d'instruction en faveur d'officiers supérieurs de l'armée et de représentants de la police a été accepté par les autorités compétentes. Ainsi, deux cours d'introduction au droit international humanitaire, d'une semaine chacun, ont eu lieu à Colombo en novembre, auxquels ont participé en tout 34 officiers de la marine, de l'aviation, de l'armée de terre et de la police. Trois délégués se sont déplacés de Genève pour

animer ce cours.

Les délégués du CICR ont également eu des contacts avec les mouvements d'opposition tamouls dans le but de leur faire connaître les principes du droit humanitaire.

BIRMANIE

En novembre 1985, en collaboration avec la Croix-Rouge birmane et le ministère de la Santé, le CICR avait mis en route un programme d'action en faveur des amputés birmans victimes des affrontements. Un accord réglant les modalités de cette action (fabrication de prothèses et formation de personnel local) a été signé à Rangoon le 24 janvier 1986, tandis que l'inauguration officielle du projet a eu lieu le 3 mars, en présence des autorités birmanes et du Dr Athos Gallino, membre du Comité international de la Croix-Rouge et président du Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés. En mai, le Président Hay a visité le centre du CICR pour amputés et a rencontré les responsables de la Croix-Rouge birmane.

Une équipe du CICR, constituée de trois prothésistes et d'un physiothérapeute, a mené à bien ce programme: en 1986, 56 infirmiers, militaires et civils, ont été formés aux soins préprothétiques et physiothérapiques; 800 prothèses du pied et 400 du genou ainsi que 2 000 béquilles ont été fabriquées à partir de matériaux locaux. Sept employés birmans ont reçu une formation de base afin de renforcer la production des ateliers de prothèses. L'ensemble de l'action a été financée par le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés, pour un

montant de 603 550 francs suisses.

Le délégué régional du CICR basé à New Delhi s'est rendu régulièrement en Birmanie afin de suivre l'évolution du projet et d'approfondir les relations entre le CICR et les autorités birmanes. A la suite de divers contacts au niveau des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, et de la visite à Rangoon du médecin-chef du CICR en novembre, un programme de réhabilitation à l'hôpital militaire de Rangoon (création d'un centre orthopédique) a été établi, qui devrait débuter au printemps 1987.

En outre, lors des missions du délégué régional, les questions de la diffusion du droit international humanitaire et de l'adhésion de la Birmanie aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels ont été discutées avec les autorités

birmanes.

CONFLIT DU KAMPUCHÉA

Une diminution des combats dans la région frontalière et l'installation temporaire plus stable, depuis septembre 1985, de quelque 250 000 civils répartis pour la plupart dans trois camps situés sur sol thaïlandais, ont amené le CICR à réorienter quelque peu son approche de travail, et à se concentrer plus spécifiquement sur la protection des personnes civiles déplacées et des personnes détenues, ainsi que sur la chirurgie de guerre et la médecine d'urgence, d'autres organismes étant responsables de fournir aux civils khmers une assistance alimentaire et matérielle.

Afin de discuter avec les diverses autorités concernées des problèmes humanitaires soulevés par ce conflit et des développements de l'action du CICR, plusieurs missions ont été réalisées depuis Genève en Thaïlande et au Kampuchéa. Le Président Hay a séjourné dans la capitale thaïlandaise au mois de mai, accompagné du délégué général-adjoint pour l'Asie et le Pacifique. A cette occasion, il a eu des entretiens avec, notamment, le Squadron Leader Prasong Soonsiri, secrétaire général du Conseil national de Sécurité, ainsi qu'avec M. Siddhi Savetsila, ministre des Affaires étrangères et vice-Premier ministre, lesquels ont porté, en plus des sujets susmentionnés, sur la question de l'adhésion, par la Thaïlande, aux Protocoles additionnels. Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est également rendu en Thaïlande en octobre et en décembre. Enfin, le médecin-chef du CICR et le délégué responsable du secteur au siège ont effectué une mission au Kampuchéa, du 25 septembre au 2 octobre.

Pour mener à bien ses activités sur la frontière khmérothaïlandaise, le CICR a maintenu une importante délégation en Thaïlande: en décembre, elle comportait 49 délégués (y compris le personnel médical et administratif) et 183 employés recrutés localement. A Phnom Penh, l'effectif a été maintenu à

cinq délégués.

En janvier 1986, le CICR a lancé auprès des donateurs un appel de fonds portant sur 17012800 francs suisses pour financer ses activités d'assistance et de protection dans le cadre du conflit au Kampuchéa. Dans ce contexte, le CICR a régulièrement assisté aux réunions des pays donateurs qui se sont tenues à New York, sous les auspices des Nations Unies.

Activités au Kampuchéa

Protection

Depuis 1981, le CICR tente, en vain, d'obtenir l'autorisation de visiter certaines catégories de personnes privées de liberté au Kampuchéa (personnes capturées les armes à la main, civils arrêtés en relation avec les événements et ressortissants étrangers ne bénéficiant pas de protection diplomatique). Malgré de multiples démarches écrites et orales, dont la remise, en août 1985, d'un aide-mémoire explicitant l'offre de services du CICR à l'intention de M. Hun Sen, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, aucune réponse n'était parvenue à la fin de 1986.

En outre, à l'occasion de ses contacts avec des interlocuteurs de la République populaire du Kampuchéa, le CICR a fait part des conséquences humanitaires graves pour les personnes concernées — nombreux cas de malaria, blessures par mines du déplacement de civils kampuchéens recrutés pour des travaux de nature militaire dans des zones proches de la

frontière thaïlandaise.

Ce problème a notamment été abordé par le délégué général pour l'Asie, lors des entretiens qu'il a eus à Genève, avec des interlocuteurs du gouvernement et de la Croix-Rouge de la République populaire du Kampuchéa.

Trois réunions de familles ont été organisées par le CICR en 1986 en faveur de trois personnes qui ont pu rejoindre des membres de leurs familles en France, successivement le 24 janvier, le 13 novembre et le 3 décembre. Les intéressées (une jeune fille, une jeune femme et une personne âgée) ont été aidées par la délégation du CICR à Phnom Penh. Par ailleurs, 18 demandes de réunions de familles avec l'étranger ont été transmises par le CICR au ministère des Affaires étrangères de la République populaire du Kampuchéa en 1986, et sont demeurées sans réponse.

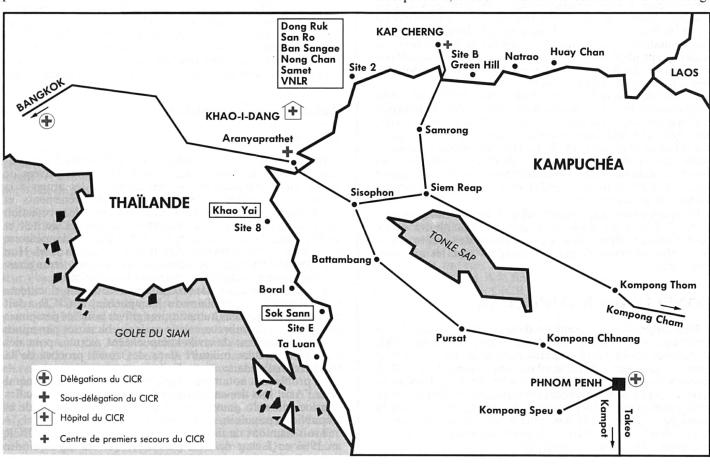
A la demande des familles, transmise par les autorités thaïlandaises, le CICR a également relancé les autorités au Kampuchéa sur la question spécifique de cinq militaires détenus par la République populaire du Kampuchéa, rappelant la demande faite l'année précédente de pouvoir enregistrer, visiter, assister et éventuellement rapatrier ces prisonniers. Des messages Croix-Rouge ont été transmis à la Croix-Rouge de la République populaire du Kampuchéa, via la délégation du CICR à Phnom Penh, pour transmission aux personnes détenues.

Assistance médicale

En 1986, le CICR a poursuivi son action d'assistance ponctuelle en fonction des besoins constatés. Au cours de l'année, des secours médicaux (médicaments, matériel médical et chirurgical) ont ainsi été remis par l'infirmière du CICR aux trois principaux hôpitaux de Phnom Penh (hôpital chirurgical du «17 avril», hôpital pédiatrique du «7 janvier», hôpital général de la Révolution), ainsi qu'à quatre hôpitaux de province (Takhmau, Kompong Speu, Kampot et Kompong Cham). Cette action très sélective a coûté la somme de 217 000 francs suisses. En outre, le CICR a continué de soutenir la banque du sang à Phnom Penh, la seule existant pour tout le pays, en lui fournissant du matériel médical pour une valeur de 5 560 francs suisses. Le CICR a également remis à la Croix-Rouge de Phnom Penh 10 000 trousses de premiers secours destinées à être distribuées aux forces armées et aux populations civiles vivant dans des régions affectées par le conflit.

Comme les années précédentes, le CICR a soutenu, sur les

Comme les années précédentes, le CICR a soutenu, sur les plans logistique et administratif, les équipes chirurgicales des Croix-Rouges suisse et suédoise, basées respectivement à Takeo et Kompong Chhnang, ainsi que l'équipe médicale de la Croix-Rouge française chargée d'un programme antituberculose à partir de la capitale. En 1986, la pharmacie du CICR a approvisionné les trois équipes en médicaments et en matériel médical, sur la base de listes fournies par ces Sociétés. En septembre, le CICR a étendu son soutien à la Croix-Rouge



australienne qui a commencé un projet de réfection de l'hôpital

de Kompong Speu.

Enfin, le CICR a poursuivi ses discussions avec les autorités aux fins de placer une équipe médicale du CICR dans une des provinces affectées par le conflit, à Kampot. Dans cette optique, le médecin-chef du CICR a effectué une mission au Kampuchéa à la fin septembre et un aide-mémoire précisant la teneur des propositions du CICR a été remis aux autorités de la République populaire du Kampuchéa, en novembre.

Assistance matérielle et soutien logistique

PROGRAMME D'ASSISTANCE DANS LES ORPHELI-NATS. — Le CICR a poursuivi son programme d'assistance en faveur des orphelinats spécialement démunis qui avaient fait l'objet d'évaluations en 1984. Une aide consistant en biens essentiels pour améliorer l'hygiène, l'habitat, l'habillement, la nourriture et l'enseignement, a été remise directement par les délégués aux orphelinats des provinces de Kampot, Kompong Cham, Kompong Chhang, Kompong Speu, Prey Veng et Svay Rieng. Au total, les secours distribués ont représenté une valeur de 80 000 francs suisses. Ils ont été offerts par la Croix-Rouge japonaise.

LIAISONS AÉRIENNES BANGKOK/HO CHI MINH-VILLE/PHNOM PENH. — Comme les années précédentes, une liaison hebdomadaire a été assurée par un avion de ligne de Bangkok à Ho Chi Minh-Ville, puis par un avion semicommercial d'Air Viet Nam, affrété par le CICR, entre cette dernière ville et Phnom Penh. Outre le transport des passagers, ces vols ont permis d'acheminer des médicaments et des secours, tant pour le CICR (43 tonnes) que pour d'autres organismes humanitaires.

Diffusion

Ainsi qu'en 1985, des exemplaires d'un manuel scolaire en langue khmère, intitulé «Manuel de la Croix-Rouge», ont été remis à la Croix-Rouge de la République populaire du Kampuchéa pour distribution dans les écoles secondaires. Ce manuel décrit l'histoire de la Croix-Rouge et explique ses

principes fondamentaux et ses activités.

Par ailleurs, 10 000 cartes résumant les règles essentielles du droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge ont été insérées dans les trousses de premiers secours qui ont été remises à la Croix-Rouge de la République populaire du Kampuchéa pour distribution aux forces armées et aux populations civiles vivant dans les régions affectées par le conflit.

Activités en Thaïlande

Protection

En 1986, le CICR a poursuivi ses efforts pour la protection des victimes du conflit, qu'il s'agisse des populations civiles

déplacées sur la frontière khméro-thaïlandaise ou des personnes détenues par les diverses factions du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (CGDK), ou par les autorités thaïlandaises.

Faisant suite au mémorandum remis aux différentes parties en 1984, complété, en 1985, par un premier rapport de situation, le CICR a soumis aux autorités thaïlandaises, en mars et avril, puis en décembre, ainsi qu'aux trois composantes du gouvernement de coalition (FNLPK, FUNCINPEC et Kampuchéa démocratique), en mars et avril, des rapports de situation spécifiques faisant le point sur les questions de protection tant des populations civiles déplacées que des personnes détenues en relation avec le conflit. Tout en soulignant les progrès qui ont été réalisés concernant la sécurité de la plus grande partie des populations civiles khmère et vietnamienne, installées depuis 1985 dans des sites éloignés des zones de combat, sur sol thaïlandais, ainsi que le transfert, généralement rapide, dans ces lieux des nouveaux réfugiés arrivant à la frontière, ce document relevait les principaux problèmes qui continuaient à faire l'objet de la vive préoccupation du CICR, à savoir:

- la sécurité interne dans les camps;
- la situation de quelque 40 000 personnes vivant dans des lieux situés sur la frontière auxquels les organismes humanitaires n'ont pas accès («frontière cachée»);
- le sort des personnes détenues dans le cadre du conflit, auxquelles le CICR n'a pas accès selon ses critères.

Malgré de nombreux contacts postérieurs à cette démarche, notamment lors de la mission du délégué général pour l'Asie et le Pacifique en octobre, et à l'occasion des entretiens qu'a eus le chef de la délégation du CICR à Bangkok aussi bien avec les autorités thaïlandaises (M. Siddhi Savetsila, ministre des Affaires étrangères, M. Prasong Soonsiri, nommé secrétaire général du Premier ministre, M. Suvit Sutthanakul, nouveau secrétaire général du Conseil national de Sécurité) qu'avec des représentants du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (le Prince Sihanouk, président de la coalition du CGDK et président du FUNCINPEC, et M. Son Sann, Premier ministre de ce gouvernement et Président du FNLPK), le CICR n'a pas enregistré de progrès quant à ses demandes d'accès à la «frontière cachée» et à l'ensemble des personnes détenues en Thaïlande dans le cadre de ce conflit.

POPULATIONS CIVILES. — En 1986, le rôle premier du CICR en matière de protection des populations civiles a été réaffirmé, rôle fondé sur le mandat qui lui est confié par la communauté internationale et qu'il remplit en coordination avec les diverses agences de l'ONU actives dans le cadre de l'action humanitaire en faveur des victimes de ce conflit. La responsabilité de l'assistance à cette population est, en effet, partagée entre l'UNBRO («United Nations Border Relief Operation») et le CICR, l'UNBRO s'occupant de l'assistance alimentaire et des soins médicaux de base, le CICR assurant, quant à lui, la chirurgie, les évacuations médicales et le fonctionnement de la banque du sang.

A quelques exceptions près, le CICR n'a pas eu accès à la frontière proprement dite, en particulier sa partie sud. En revanche, il a assuré une présence régulière dans les trois principaux camps qui regroupent, sur sol thaïlandais, la grande majorité de la population civile khmère et vietnamienne: Site 2 (152 000 personnes), Site B (43 000 personnes) et Site 8 (30 000 personnes), ainsi que le camp de Sok Sann (7 500 personnes).

Le processus de transfert des populations civiles hors des zones dangereuses de combat s'est poursuivi en 1986: en janvier, 2 430 personnes vivant sur la frontière, à O'Bock, ont été évacuées sur le Site 2 et le Site B. En outre, à la suite de démarches répétées du CICR, il a été possible de transférer sur le Site 2, à la fin octobre, quelque 1 100 personnes vivant dans l'ancien camp de Nong Samet.

Le CICR a, par ailleurs, multiplié ses contacts avec les autorités thaïlandaises afin que les facilités d'asile temporaire accordées aux populations civiles déplacées durent jusqu'à ce que des conditions permettant le retour de ces populations en toute sécurité dans leur pays soient réunies.

Le CICR s'est inquiété du maintien de la sécurité interne dans les camps qui a fait l'objet de nombreuses discussions avec les autorités concernées. En particulier, les allégations faites par les nouveaux arrivants à la frontière, Khmers ou Vietnamiens, se plaignant d'avoir été victimes de violence, ont été recueillies par le CICR et transmises aux responsables locaux et aux autorités thaïlandaises à Bangkok.

Comme les années précédentes, le CICR s'est particulièrement soucié du sort d'un groupe de personnes spécialement vulnérables, les réfugiés vietnamiens arrivant sur la frontière dans un milieu hostile. En 1986, le CICR a continué de transférer les nouveaux arrivants vietnamiens depuis la frontière jusqu'à un lieu réservé à leur intention sur le Ŝite 2. Il est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités thaïlandaises et des administrations khmères afin qu'un maximum de mesures soient prises pour améliorer la sécurité et le traitement de ce groupe, en particulier des nouveaux arrivants, mis en danger tant par les actions militaires que par leur cohabitation forcée avec la population khmère. Outre ces démarches, le CICR a organisé des réunions de travail avec le HCR et les représentants des pays potentiels d'accueil, afin de rechercher des solutions à long terme pour cette catégorie de personnes. Dès le 21 janvier, le CICR a pris en charge le transport des réfugiés vietnamiens du Site 2 jusqu'au lieu où se sont déroulées les entrevues de sélection avec les représentants des pays éventuels de réinstallation. Auparavant, une commission mixte (comprenant des représentants des autorités thaïlandaises, deux interprètes engagés par le CICR, deux Vietnamiens et deux Khmers), avait procédé à un premier tri de la population vivant dans le camp vietnamien. Au 31 décembre 1986, 1 661 réfugiés vietnamiens avaient été acceptés pour être réinstallés dans un des pays d'asile suivants: Australie (222), Canada (102), Danemark (10), Etats-Unis (1273), France (37), Italie (3), Nouvelle-Zélande (12), République fédérale d'Allemagne (1), Suède (1). En attendant leur départ, ces personnes ont été amenées par le CICR à Panat Nikhom (le centre de transit du HCR). Au mois de décembre 1986,

le nombre des réfugiés vietnamiens bloqués à Site 2 s'élevait à 3 412.

Le CICR s'est également préoccupé du sort d'un autre groupe de personnes vulnérables, soit 194 réfugiés Degas arrivés sur la frontière en 1985 en provenance des hauts plateaux vietnamiens. Le CICR a considéré de son ressort d'apporter sa protection à ce groupe de population en l'enregistrant et en soulevant ce problème avec les autorités thaïlandaises et les représentants des pays d'asile potentiels. Au mois d'avril, le groupe entier a été accepté par les Etats-Unis pour réinstallation.

PERSONNES DÉTENUES. — Le CICR a également poursuivi ses efforts afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues par les diverses factions du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique et par les autorités thaïlandaises. Cette question figurait parmi les problèmes soulevés dans les rapports de situation remis en mars et en avril.

Jusqu'au mois de juillet, le CICR a continué à apporter une assistance matérielle et médicale aux Vietnamiens détenus à la prison militaire d'Aranyaprathet. Le 26 juillet, à la suite de restrictions imposées au CICR par les autorités thaïlandaises, le CICR a décidé de suspendre ses visites hebdomadaires. De janvier à juillet, 153 détenus vietnamiens ont été visités pour la première fois par les délégués. A l'occasion de ces visites, quelques secours ont été remis aux personnes sous la forme de produits d'hygiène et de couvertures. A la fin de l'année, les négociations pour effectuer des visites conformes aux modalités du CICR n'avaient pas abouti.

S'agissant des personnes détenues par les trois factions du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, le CICR n'a pu réaliser qu'une seule visite à 14 prisonniers aux mains du FNLPK. Malgré ses démarches, il n'a pas été autorisé, en 1986, à répéter cette visite, ni à avoir accès aux personnes détenues par les autres composantes de la coalition, le FUNCINPEC et le Kampuchéa démocratique.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de la délégation de Bangkok a poursuvi ses activités en 1986, et a notamment rendu les services suivants:

- 8 606 personnes d'origine khmère ont fait l'objet de demandes de recherches de la part de membres de leurs familles, ainsi que 409 réfugiés vietnamiens; respectivement 2 243 et 173 demandes ont abouti;
- 42 009 messages familiaux, lettres et aérogrammes, ont été échangés entre les personnes déplacées de la frontière et leurs familles vivant, soit dans d'autres camps ou sites d'évacuation, soit dans d'autres pays;
- 151 personnes d'origine khmère ont été réunies avec leurs familles dans des camps ou sites d'évacuation sur sol thaïlandais;

- 62 personnes d'origine khmère et 1 855 personnes d'origine vietnamienne ont bénéficié de transferts entre les sites d'évacuation, ou vers le centre de transit de Panat Nikhom en vue d'une réinstallation dans un pays tiers;
- 1 231 réfugiés vietnamiens, nouvellement nés ou arrivés, ont été enregistrés au Site 2;
- enfin, l'Agence a procédé à l'enregistrement de 153 Vietnamiens détenus principalement à la prison militaire d'Aranyaprathet et visités par le CICR jusqu'au mois de juillet. Durant les sept premiers mois de l'année, le CICR a transféré 172 Vietnamiens de la prison militaire au centre de transit de Panat Nikhom; 68 messages ont été échangés entre les prisonniers et leurs familles.

Assistance médicale

A l'instar des années précédentes, le CICR a maintenu son action médicale sur la frontière khméro-thaïlandaise, en tant que seul organisme en charge de la chirurgie de guerre dans cette région, et responsable d'assurer les évacuations médicales des blessés sur l'hôpital de Khao-I-Dang, au moyen de son réseau d'ambulances.

L'action médicale du CICR sur la frontière khmérothaïlandaise a comporté plusieurs volets:

HÔPITAL CHIRURGICAL D'URGENCE DE KHAO-I-DANG. — Ouvert en 1980, cet hôpital chirurgical d'urgence, d'une capacité de 100 lits, a accueilli, en 1986, 2215 patients, dont 527 blessés de guerre. Le fonctionnement de l'hôpital a été assuré en permanence par trois équipes chirurgicales fournies par des Sociétés nationales (comprenant chacune un chirurgien, un anesthésiste et une infirmière instrumentiste), se renouvelant tous les trois à six mois, ainsi que par un coordinateur médical et six infirmières (dont quatre collaboratrices du CICR). En 1986, un total de 57 spécialistes a ainsi été fourni au CICR par les Croix-Rouges d'Autriche, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, d'Islande, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et de Suède. En collaboration avec du personnel médical khmer ou thaïlandais recruté localement (une centaine de personnes), ce dispositif a pu, tout au long de l'année, pourvoir aux besoins en chirurgie de guerre et en chirurgie d'urgence des quelque 250 000 personnes déplacées sur la frontière.

Afin d'augmenter le degré d'autonomie de son hôpital, le CICR a poursuivi ses efforts pour encourager les populations à donner leur sang. Le programme de don du sang, entrepris sur le Site 2 en octobre 1985, a été étendu également au Site B dès le mois d'août de l'année suivante. En tout pour 1986, 4 122 unités de sang ont été récoltées, à Site 2, à Khao-I-Dang et à Site B. Grâce au succès de ce programme, il a été possible de réduire les importations de sang en provenance des Croix-Rouges d'Australie et du Japon qui n'ont fourni cette année que 2 423 et 800 unités de sang, respectivement. Le sang importé dépassant les besoins sur la frontière a été mis à la

disposition de la Croix-Rouge thaïlandaise qui, en retour, a garanti un stock d'urgence en cas de besoins soudainement accrus.

L'hôpital chirurgical de Khao-I-Dang comprenait également un service de physiothérapie géré par un physiothérapeute du CICR, assisté par du personnel formé sur place.

POSTE DE PREMIERS SECOURS DE KAP CHERNG. — Depuis juin 1985, l'hôpital chirurgical de Kap Cherng a été transformé en un centre de premiers soins. En 1986, ce centre est resté actif sous la rsponsabilité d'une infirmière du CICR qui a donné les premiers secours et préparé les blessés graves nécessitant un transfert sur l'hôpital de Khao-I-Dang.

PRÉSENCE SUR LA FRONTIÈRE, ÉVACUATIONS MÉDICALES D'URGENCE. — Aux fins d'avoir une bonne connaissance de la frontière khméro-thaïlandaise, deux déléguées-infirmières du CICR ont maintenu des contacts suivis avec le personnel médical et paramédical khmer le long de la frontière en vue de se préparer à une situation d'urgence. En outre, elles ont remis, de façon ponctuelle, des secours médicaux pour les dispensaires de la frontière.

Tout au long de l'année, le CICR a assumé la responsabilité des évacuations des cas urgents et des blessés de guerre de la frontière vers l'hôpital de Khao-I-Dang. Grâce à son réseau d'ambulances fort de 12 véhicules stationnés de jour en plusieurs lieux le long de la frontière (trois à Kap Cherng, un à Khao-I-Dang, un à Site 2, un à Site 8, un à Nong Samet dès novembre, un à Tapraya dès novembre, et quatre à six à la sous-délégation d'Aranyaprathet), le CICR a procédé à l'évacuation de 2 188 personnes en 1986.

l'évacuation de 2 188 personnes en 1986.

Les médecins du CICR basés à Khao-I-Dang se sont rendus régulièrement à Site 2, Site B et Site 8, afin d'examiner les personnes pouvant avoir besoin d'une intervention chirurgicale.

COURS DE PREMIERS SECOURS. — Outre ses activités médicales traditionnelles, le CICR a organisé des cours de premiers secours à l'intention des combattants khmers à Site 2, Site 8, Site B et Sok Sann. Ainsi, 64 cours de premiers secours, d'une semaine chacun, ont été donnés par les infirmières du CICR à l'intention de 1 154 participants, membres des trois factions du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique.

Diffusion et information

En 1986, le CICR a intensifié son effort de diffusion du droit international humanitaire, tant auprès des populations khmères civiles et militaires que des forces armées thaïlandaises. Avec le concours de la Croix-Rouge thaïlandaise, le délégué chargé de la diffusion a donné des conférences devant divers publics khmers et vietnamiens dans les camps de la frontière. Il a, en particulier, régulièrement présenté les principes de la Croix-Rouge et les règles essentielles du droit international humanitaire, dans le cadre des cours de premiers secours organisés par le CICR. Des cartes résumant ces principes et

règles ont systématiquement été placées dans les trousses de premiers secours distribuées. Outre les moyens de communication traditionnels que sont les films et les imprimés, d'autres méthodes plus inhabituelles ont été utilisées, telles que la création et la présentation de pièces de théâtre représentant une situation conflictuelle et ses effets sur les victimes civiles. Des milliers de personnes ont ainsi assisté à la représentation de deux pièces de théâtre sur ce thème, montées et jouées par des habitants du camp de Site 2.

En collaboration avec la Croix-Rouge thaïlandaise, le CICR a poursuivi son programme de diffusion du droit international humanitaire (exposés, distribution de la brochure «Règles de comportement au combat» en langue thaïe) à l'intention des forces armées thaïlandaises, en particulier des

unités déployées le long de la frontière.

RÉFUGIÉS EN ASIE DU SUD-EST

Le CICR a continué, en 1986, son action en faveur des Vietnamiens réfugiés de la mer («boat people»), principalement par l'entremise de son Agence centrale de recherches (ACR) qui, comme par le passé, a travaillé en étroite collaboration avec le réseau des «Services de recherches et du courrier» créés au sein des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie du Sud-Est. En 1986, ce réseau a mobilisé les Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Thaïlande et de la branche de la Croix-Rouge britannique de Hong Kong. L'utilité de ce réseau est demeurée constante: au cours de l'année, il a permis l'échange de 227 592 lettres et il a en outre reçu 7 148 demandes de recherches.

L'Agence centrale de recherches, sise à Genève, a poursuivi son rôle de coordination de l'ensemble des activités de recherches, notamment en organisant un séminaire à Djakarta, en septembre, qui a réuni les cinq «Services de recherches et du courrier» des Sociétés nationales concernées, et auquel ont participé le chef de l'ACR, ainsi que des délégués spécialistes de la question. Ce séminaire a été suivi par la présentation du «Guide à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge» publié en 1986 par l'ACR. Une mission d'une spécialiste du CICR a également été réalisée auprès de la branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique, en septembre.

Par ailleurs, le CICR a continué d'apporter son soutien au HCR dans ses efforts de protection des «boat people» en mer

contre les actes de piraterie.

VIET NAM

En 1986, le CICR a maintenu sa présence au Viet Nam. Outre les contacts permanents que le délégué régional a entretenus sur place avec les autorités, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a rencontré, au mois d'octobre, en marge de la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge à

Genève, la délégation de la Croix-Rouge vietnamienne, ainsi que, en octobre également, la délégation gouvernementale vietnamienne participant à la réunion du HCR sur les «départs ordonnés du Viet Nam». D'une manière générale, le CICR a rappelé, d'une part, son désir d'entreprendre une action de protection en faveur des personnes détenues dans les camps de rééducation et, d'autre part, celui de visiter les personnes capturées lors d'incidents à la frontière sinovietnamienne, de même que les offres de services ont été remises à ce sujet. D'autre part, le CICR a informé les autorités gouvernementales de sa préoccupation quant au sort des populations civiles vivant dans la région de la frontière khméro-thaïlandaise, rappelant que celles-ci, de même que le personnel et les installations sanitaires sur la frontière, étaient protégées et devaient être respectées.

En 1986, comme les années précédentes, le CICR est intervenu dans le contexte des bateaux taïwanais échoués sur les côtes vietnamiennes ou perdus dans les eaux territoriales du Viet Nam. En effet, en l'absence de relations diplomatiques, le CICR a offert ses services d'intermédiaire neutre et a joué le rôle de substitut des autorités consulaires. Son intervention a facilité l'échange de nouvelles et a permis le rapatriement des équipages et le retour des bateaux. En 1986, deux groupes de pêcheurs taïwanais (27 personnes au total) ont été rapatriés

sous les auspices du CICR, via Bangkok.

Diffusion

Le CICR a poursuivi son programme, commencé en 1985, de diffusion du droit international humanitaire, en organisant deux séminaires en juin et en septembre 1986. Le premier a eu lieu à Hanoï à l'intention de quelque soixante-dix cadres des sections de la Croix-Rouge vietnamienne; le second s'est tenu à Ho Chi Minh-Ville, à l'intention des chefs des vingt-et-une sections provinciales méridionales de la Société nationale, ainsi que de représentants des forces armées, du ministère des Affaires extérieures et de l'Agence vietnamienne de presse.

Rapatriement de résidents d'origine chinoise

Depuis 1975, le CICR s'est occupé du rapatriement de ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une représentation diplomatique au Viet Nam. Il s'agit principalement de rapatriements ou de réunions de familles sur Taïwan de personnes d'origine sino-vietnamienne, sino-khmère, voire exceptionnellement vietnamienne. Dans ce contexte, un vol a été organisé sous les auspices du CICR en avril 1986, qui a permis à 185 personnes de se rendre à Taïwan, via Bangkok. Au total, depuis le premier vol, le 14 septembre 1976, le CICR a ainsi rapatrié 5 610 personnes.

Assistance

Un solde des fonds alloués au programme INDSEC (anciennement «Bureau Indochine») étant encore disponible, le CICR a attribué 75 000 francs suisses pour la réalisation de deux programmes présentés par la Croix-Rouge vietna-

mienne: d'une part, le financement de l'équipement de diffusion de l'école de cadres de la Croix-Rouge vietnamienne à Hanoï; d'autre part, l'amélioration de l'équipement du siège central de cette Société nationale.

INDONÉSIE

Un membre de la Division juridique du CICR a effectué en avril une mission en Indonésie où, accompagné du délégué régional basé à Djakarta, il a eu des entretiens avec des représentants de l'armée, du ministère des Affaires étrangères et du Parlement, notamment sur la diffusion du droit international humanitaire et la ratification des Protocoles additionnels.

Protection

La demande du CICR de pouvoir effectuer une nouvelle série de visites aux détenus relevant de l'ancienne catégorie G.30 S/PKI (personnes arrêtées en relation avec les événements du 30 septembre 1965) ayant été agréée par les autorités indonésiennes, le CICR a réalisé une série de visites à ces prisonniers: du 25 mars au 20 mai, 92 détenus condamnés ont été vus selon les critères du CICR dans 16 lieux de détention répartis dans tout le pays. La dernière série de visites à ces prisonniers remontait à 1983.

Timor-Est

En 1986, le CICR a poursuivi ses activités de protection, d'assistance et d'Agence de recherches à Timor-Est. En janvier, un appel de fonds portant sur un montant de 1 848 700 francs suisses a été lancé pour le financement de cette action.

Protection

Conformément aux discussions qu'il a eues avec les autorités indonésiennes en mars 1985, le CICR a pu poursuivre ses visites aux personnes détenues en relation avec la situation à Timor-Est (prisonniers GPK). Ces visites ont été réalisées selon les modalités du CICR par deux délégués, un médecin et une infirmière.

En 1986, trois séries de visites ont eu lieu en février-mars, juin et novembre, qui ont permis d'avoir accès, respectivement, à 209, 226 et 254 personnes détenues dans quatre lieux, à Djakarta (Cipinang et Tangerang) et à Dili (la Comarca et la Becora). L'infirmière du CICR a effectué des visites intermédiaires dans ces prisons, revoyant notamment les cas médicaux examinés par le médecin lors des visites de série, et à l'issue desquelles une assistance ponctuelle a été remise aux détenus. Une assistance a également été dispensée aux familles de détenus dans le besoin.

Agence de recherches

Les échanges de nouvelles familiales par messages Croix-Rouge ont fonctionné pendant toute l'année selon une procédure instaurée par le CICR et la Croix-Rouge indonésienne. Les détenus visités par le CICR, ainsi que les personnes déplacées, ont fait pleinement usage de ce service. Environ 3 800 messages Croix-Rouge ont été échangés en 1986.

Le CICR, en novembre et décembre 1986, a ramené dans leurs lieux d'origine quelque 900 personnes. La plupart d'entre elles avaient été précédemment déplacées à Atauro, puis ramenées sur l'île principale de Timor-Est, mais pas dans leurs villages d'origine. Cette opération, qui a été effectuée en collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne, a permis de résoudre de nombreux cas de réunions de familles.

Le CICR a continué d'organiser des réunions de familles et des rapatriements de cas humanitaires vers le Portugal et l'Australie: c'est ainsi qu'en 1986, deux personnes ont quitté Timor-Est pour le Portugal et une pour l'Australie sous ses auspices. Par ailleurs, ayant été sollicité par les autorités portugaises et indonésiennes, le CICR à commencé un programme de rapatriement au Portugal de fonctionnaires ayant travaillé dans l'administration portugaise à Timor-Est, et de leurs familles. Au cours de l'année, 31 anciens fonctionnaires et leurs dépendants (236 personnes au total) ont ainsi gagné le Portugal, en neuf groupes, sous les auspices du CICR.

Enfin, le CICR a continué à s'occuper du sort de personnes disparues. Dans ce contexte, il a soumis aux autorités indonésiennes, en septembre 1986, 12 cas de personnes disparues basés sur des informations fournies par les familles et pour lesquels il attend des réponses. En revanche, des éclaircissements ont été fournis sur le sort de 20 cas présentés

en 1984 (8) et en 1985 (12).

Assistance alimentaire et médicale

Sur l'île d'Atauro, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne, a poursuivi son action d'assistance en faveur des personnes qui y ont été déplacées. Leur nombre, qui était de 940 en début d'année, est passé à 600 à la fin décembre. Environ 200 tonnes, de nourriture principalement, mais aussi des vêtements et du savon, ont été distribuées à ces personnes. Le centre nutritionnel fournissant des rations supplémentaires aux groupes vulnérables (enfants mal nourris, mères enceintes ou allaitantes, etc.) a été supprimé en octobre, en raison de l'état nutritionnel satisfaisant des personnes concernées. Dans le domaine médical, la responsabilité des soins médicaux aux personnes déplacées a été transférée aux services de santé locaux en mars 1986; cette responsabilité était précédemment du ressort du CICR et de la Croix-Rouge indonésienne qui ont, suite à ce transfert, mis fin progressivement à la fourniture de médicaments. La population locale d'Atauro a bénéficié elle aussi d'une assistance alimentaire d'appoint (1,3 tonne). Cette action a été régulièrement supervisée par une infirmière du CICR qui s'est rendue chaque mois sur place. La mise en œuvre de ce programme a été assurée par une cinquantaine de collaborateurs de la Croix-Rouge indonésienne.

Les quelque 340 personnes déplacées qui ont été ramenées vers l'île principale de Timor-Est, dans leurs lieux d'origine, ont reçu une aide alimentaire du CICR à leur départ, leur permettant de subvenir à leurs besoins pendant une période de trois mois.

Sur l'île principale de Timor-Est, le CICR a effectué, pour la troisième fois depuis juin 1985, une mission d'évaluation médico-nutritionnelle complète avec une équipe composée de deux délégués, un médecin et une infirmière: une vingtaine de villages, totalisant une population d'environ 40 000 habitants répartis dans huit districts, ont été visités. Comme en 1985, la situation n'a pas nécessité la mise sur pied d'une action d'assistance du CICR, mais celui-ci a attiré l'attention des autorités sur certains villages où la situation posait des problèmes et demandait à être suivie avec soin.

Parallèlement, quatre évaluations ponctuelles ont été effectuées dans cinq régions par les délégués basés à Djakarta et par

l'infirmière du CICR.

Par ailleurs, le CICR a continué d'évaluer la situation des personnes qui, après avoir été déplacées à Atauro, ont été ramenées sur l'île principale: 550 personnes environ ont été vues en mai et novembre 1986, dans trois districts.

MALAISIE

Le Président du CICR a effectué une mission à Kuala Lumpur au début mai, aux fins de participer à la séance d'inauguration du deuxième séminaire «Asie-Pacifique» sur la diffusion du droit international humanitaire, organisé conjointement par le Croissant-Rouge de Malaisie et le CICR (voir le chapitre consacré à la diffusion du droit international humanitaire du présent Rapport), et de s'entretenir avec les autorités malaises. A cette occasion, le président Hay a rencontré le Premier ministre de Malaisie, Datuk Seri D' Mahatir Mohamed, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, M. Tengku Dato' Ahmad Rithaudeen Al-Haj. Ces entretiens ont porté notamment sur les activités du CICR en Malaisie, sur la ratification par ce pays des Protocoles additionnels et sur la préparation de la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Protection

L'année 1986 a été marquée par la reprise des visites du CICR aux personnes détenues en vertu de l'«Internal Securtiy Act» (ISA), à la suite d'un accord intervenu en avril entre les autorités malaises et le CICR. La dernière série de visites à ces personnes, en 1983, avait été interrompue en raison de l'impossibilité pour le CICR d'avoir accès à l'ensemble des lieux de détention où se trouvaient ces prisonniers. Durant la première quinzaine de mai, les délégués ont ainsi visité trois lieux de détention (parmi lesquels celui dont l'accès avait été refusé en 1983), où ils ont vu 72 détenus relevant de la section 8 de l'ISA. Cette catégorie de personnes avait été visitée auparavant par le CICR, de 1973 à 1983.

Ils ont ensuite visité d'autres catégories de détenus incarcérés en vertu des articles 57 à 62 de l'ISA: du 16 juin au 9 juillet, les délégués ont eu accès à 72 personnes appartenant à ces catégories (personnes condamnées ou en attente de jugement) dans neuf lieux de détention, conformément aux modalités du CICR. Au total, 144 détenus ont donc été visités en Malaisie.

CHINE

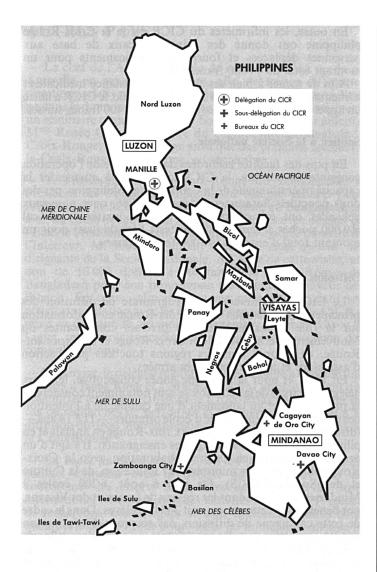
- Les contacts entre le CICR et la République populaire de Chine se sont poursuivis en 1986. Une délégation de la Société nationale a visité le siège du CICR en avril, puis en octobre à l'occasion de la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge. A son tour, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a effectué une mission à Beijing, du 28 novembre au 3 décembre, au cours de laquelle il a eu des entretiens au ministère des Affaires étrangères, au ministère de la Justice, avec les autorités militaires, ainsi qu'avec les dirigeants de la Croix-Rouge chinoise. Les discussions avec la Société nationale ont porté notamment sur des questions relatives à l'Agence de recherches et à la diffusion du droit international humanitaire. Quant aux entretiens avec les autorités militaires, le principal sujet traité a été l'offre de services du CICR en vue de visiter les personnes capturées en relation avec la situation prévalant sur la frontière sino-vietnamienne, offre qui a reçu une réponse positive des autorités chinoises au mois d'octobre. C'est ainsi qu'au début décembre, un délégué et un médecin du CICR ont visité, selon les modalités de l'institution, 14 militaires vietnamiens capturés par les forces armées chinoises et détenus dans deux camps situés dans les provinces du Guangxi et du Yunnan.

* :

— Deux missions du CICR ont eu lieu à Taipeh, en janvier et en juin. Elles ont été l'occasion d'entretiens avec l'administration et avec la Croix-Rouge, qui ont porté notamment sur diverses questions liées à l'Agence de recherches.

PHILIPPINES

A la suite de l'instauration du gouvernement Aquino aux Philippines, au mois de février 1986, le CICR a été amené à réévaluer son action de protection dans le pays. Avec l'accord des autorités, les visites aux personnes détenues en relation avec les événements ont repris à mi-juillet. Par ailleurs, le CICR a poursuivi, en étroite collaboration avec la Croix-Rouge philippine, son action d'assistance médico-nutritionnelle en faveur des personnes déplacées à Mindanao, dans les Visayas et à Luzon. Une sous-délégation a été ouverte à Davao City et des bureaux dans les villes de Zamboanga et Cagayan de Oro. A la fin de l'année, la délégation du CICR aux Philippines comptait 28 délégués expatriés et 71 employés recrutés localement.



D'une manière générale, les délégués du CICR ont eu des contacts réguliers avec des représentants des autorités philippines pour traiter des activités du CICR. Le chef de la délégation de Manille, en particulier, a eu des entretiens avec le ministre de la Justice, M. Neptali Gonzales, le ministre des «Local Governments», M. Pimentel, le vice-ministre de la Défense, M. Ileto, et le chef-adjoint de l'état-major des forces armées, le général Ermita.

Protection

Le changement de gouvernement intervenu au mois de février a amené les autorités à revoir les cas de personnes détenues en relation avec des violations de l'ordre public et à décréter leur libération. Un grand nombre des détenus dépendant du ministère de la Défense nationale, anciennement dénommés «Public Order Violators» (POV), ont ainsi recouvré leur liberté. Devant cet état de fait, le CICR a provisoirement renoncé à réaliser la série de visites dans des lieux de détention, initialement prévue pour le premier semestre, préférant dans un premier temps réévaluer la situation.

Toutefois, dès le mois de mars, les autorités ont été rendues attentives à certains problèmes: d'une part, au sort des prisonniers arrêtés en tant que POV sous le Président Marcos qui demeuraient incarcérés dans les prisons civiles; d'autre part, à l'existence de nouvelles personnes arrêtées après février, en relation avec des incidents liés à l'insurrection. Le CICR a donc effectué des démarches auprès des autorités concernées aux fins d'avoir accès à ces personnes.

Le 2 mai, le CICR a reçu du ministère de la Justice un permis de visites pour tous les lieux dépendant de cette autorité. C'est ainsi que dès le mois de juillet, les délégués ont visité, selon les modalités de l'institution, 46 prisonniers relevant du CICR incarcérés au pénitencier national de Muntinlupa, ainsi que neuf prisonniers à l'annexe du Bureau des Prisons à Fort Bonifacio. D'autres lieux dépendant du ministère de la Justice (le pénitencier pour femmes de Mandaluyong, les colonies pénitentiaires à Zamboanga City, à Davao del Norte et à Mindoro occidental) ont également été accessibles, en août, septembre et octobre: 21 détenus y ont été visités.

A partir du mois de septembre, le CICR a été autorisé à visiter les prisons provinciales, sous la responsabilité du ministère des «Local Governments». Une équipe composée de deux délégués, un traducteur et un médecin, tous Suisses, a commencé une série de visites dans les régions 1, 2 et 6 qui doit se poursuivre dans les autres régions en 1987. Au total, en novembre et décembre, le CICR a visité 63 détenus relevant de cette autorité, dont une majorité de personnes arrêtées après le 26 février en relation avec les incidents liés à l'insurrection.

En ce qui concerne les personnes incarcérées sous l'autorité du ministère de la Défense, le CICR a constaté leurs libérations progressives après la décision de la Présidente Corazon Aquino de «libérer tous les prisonniers politiques». Il a néanmoins approché le ministère de la Défense afin de pouvoir visiter, le cas échéant, d'éventuels nouveaux détenus et a obtenu l'accord de principe du vice-ministre, M. Ileto, au début de juin 1986. Cet accord a été confirmé en novembre par le responsable du «Philippine Constabulary» (PC) et du «Integrated National Police» (INP) qui a donné l'autorisation de visiter les lieux de détention sous sa responsabilité, visites prévues pour janvier 1987.

Au total, de juillet à fin décembre, les délégués du CICR ont eu accès, selon les modalités de l'institution, à 148 personnes détenues dans 17 lieux.

En complément de son action de protection, le CICR a continué d'offrir une aide d'appoint (secours matériels et médicaux) aux détenus les plus démunis. Il a également payé les frais de transport des personnes sans moyens voulant rendre visite à des membres de leurs familles en prison. Au total, l'assistance aux détenus a représenté un montant de 17 650 francs suisses.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches à Manille sont restées essentiellement liées aux activités en relation avec la détention (traitement des renseignements relatifs aux arrestations et aux libérations).

Assistance matérielle et médicale aux personnes déplacées

En collaboration étroite avec la Croix-Rouge philippine, le CICR a poursuivi son action d'assistance médicale et alimentaire en faveur des personnes récemment affectées par les troubles ou incidents armés (personnes déplacées surtout), en précisant les critères et les modalités de son assistance afin de renforcer l'efficacité de ce programme conjoint.

Dans le but de mieux soutenir la Croix-Rouge philippine dans le cadre de cette action, les moyens en personnel et en logistique on été renforcés, en particulier sur l'île de Mindanao, où une sous-délégation du CÎCR a été établie à Davao City (sud) dès janvier 1986. Deux autres bureaux ont été ouverts durant le premier semestre: l'un à Cagayan de Oro (nord),

l'autre à Zamboanga City (ouest).

L'action conjointe de secours s'est déroulée, selon des procédures agréées par la Société nationale, en avril: lorsqu'un groupe de civils victimes d'une situation de troubles est identifié, généralement par une des branches locales de la Croix-Rouge philippine, et après évaluation de leur situation, il bénéficie d'une distribution de riz et d'huile (ration de trois semaines). Simultanément, une équipe mixte du CICR et de la Société nationale procède à une évaluation médico-nutritionnelle (étude de l'environnement et des structures médicales, prises des mesures anthropométriques) qui peut aboutir, si nécessaire, à l'ouverture d'un «centre Croix-Rouge» qui dispense une aide plus spécifique, selon les besoins, en nourriture complémentaire, soins médicaux de base et instruction dans le domaine de l'hygiène et de la santé publique. Ces centres sont ouverts pour une période de trois mois, pour un minimum de 30 familles déplacées.

En dehors de l'île de Mindanao, le CICR a continué d'aider ponctuellement (distributions de riz et d'huile uniquement), après évaluation des besoins, les personnes déplacées pour des raisons de sécurité, au nord Luzon (provinces de Cagayan et Kalinga Apayo) et dans les Visayas (province de Bohol). Les délégués ont également effectué une mission d'évaluation dans la province de Negros Occidental (en avril), qui n'a pas révélé de besoins urgents découlant de problèmes de sécurité et

entrant dans les critères de l'action conjointe.

Au total, pour 1986, une moyenne de 16 700 personnes ont bénéficié mensuellement de l'assistance de la Croix-Rouge, dont 13 500 à Mindanao, 2 600 à Luzon et 600 dans les Visayas. Le montant de l'assistance alimentaire s'est élevé à 974 120 francs suisses.

A Mindanao, 975 personnes par mois environ ont reçu des rations de nourriture supplémentaire et une aide à travers les nouveaux «centres Croix-Rouge». Au total, 51 tonnes de nourriture ont été distribuées dans ces centres, sous la supervision du personnel médical du CICR.

En outre, les infirmières du CICR et de la Croix-Rouge philippine ont donné des soins médicaux de base aux personnes déplacées et fourni des médicaments pour un montant total de 44 000 francs suisses.

Afin de mener à bien ses activités d'assistance médicale et alimentaire, et de soutenir la Société nationale, le CICR a lancé un appel de fonds spécial portant sur 3 884 400 francs suisses.

Soutien à la Société nationale

En plus des facilités accordées dans le cadre de l'opération conjointe de secours, le CICR a cherché à augmenter la capacité opérationnelle de la Croix-Rouge philippine, par des dons ponctuels notamment. Ainsi, en 1986, onze nouveaux véhicules ont été offerts, ainsi que du matériel médical (80 000 poches à sang et 80 000 tests hépathiques) pour un montant total d'environ 500 000 francs suisses.

Diffusion

Le CICR a poursuivi son programme de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et d'information sur le rôle et les activités des diverses composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en priorité dans les régions touchées par l'action

d'assistance et auprès des forces armées.

En 1986, et pour la troisième année consécutive, les deux délégués chargés de la diffusion se sont notamment consacrés à la préparation et au lancement d'une campagne à l'intention des élèves de la sixième année d'école primaire — 11 à 14 ans-(distribution de bandes dessinées Croix-Rouge en anglais et en pilipino, et d'un guide à l'usage des enseignants). Il s'agit d'un programme réalisé en étroite collaboration avec la Croix-Rouge philippine et le ministère de l'Education, de la Culture et des Sports (MECS). De juin à août, 6200 écoles à Mindanao, ainsi que dans les régions de Luzon et des Visayas, ont bénéficié de cette action, soit 345 000 élèves. Dans le cadre de cette campagne de diffusion, des réunions d'information ont été organisées pour les enseignants, au cours desquelles un délégué du CICR, assisté d'un collaborateur de la Société nationale et de représentants du MECS, a montré des films et expliqué les idéaux de la Croix-Rouge et ses activités aux Philippines. A la fin de l'année, une édition en cebuano a été introduite pour les Visayas et certaines régions de Mindanao, afin de toucher un public plus large.

Un autre volet dans ce domaine a été l'organisation de séances de diffusion du droit international humanitaire pour les forces armées philippines: durant l'année, 95 conférences

ont été présentées, principalement à Mindanao. Les délégués du CICR ont également expliqué les principes de la Croix-Rouge devant divers publics, tels les étudiants de l'Université, des journalistes, des collaborateurs de la Société nationale. Ayant acquis une «land cruiser» équipée de matériel pour la diffusion, dont celui nécessaire à la projection de films vidéo, les délégués ont parcouru les villages et les municipalités de Mindanao afin de sensibiliser les populations à l'action de la Croix-Rouge.

AUTRES PAYS

- Le chef de l'Agence centrale de recherches s'est rendu en Australie en septembre-octobre, afin de traiter différentes questions relatives aux activités de la Croix-Rouge australienne dans le domaine de l'Agence de recherches et de participer à un séminaire organisé par cette Société nationale. Par ailleurs, M^{me} Renée Guisan, membre du Comité international de la Croix-Rouge, a visité le siège ainsi que des branches locales de la Croix-Rouge australienne, en septembre.
- A l'invitation de la Croix-Rouge du Bangladesh, le Président du CICR, accompagné du délégué général pour l'Asie et le Pacifique, a effectué une mission au Bangladesh en mai, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec de chef de l'Etat, le Président Hussein Muhammad Ershad, le ministre de l'Intérieur, M. Abdul Mannan Siddiqui, ainsi qu'avec les dirigeants de la Société nationale. A l'issue de cette visite, un don de 10 000 dollars a été fait à la Croix-Rouge du Bangladesh pour son programme d'assistance en faveur des Biharis. En outre, afin de soutenir cette Société dans ses activités en relation avec les catastrophes naturelles, le CICR a mis à sa disposition, au mois de septembre, en accord avec la Ligue, un technicien radio afin d'améliorer le système des communications.
- En janvier, le délégué régional basé à Manille a effectué une mission à **Hong Kong** et à **Macao**, aux fins principalement d'y rencontrer les responsables de la Croix-Rouge pour traiter de cas de recherches de personnes et de questions relatives à la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge.
- En Inde, les délégués basés à New Delhi sont restés en contact constant avec la Société nationale aux fins de coordonner les efforts en matière de diffusion du droit international humanitaire et les activités relatives à l'Agence de recherches. Les délégués se sont également rendus dans quelques Etats de l'Inde pour visiter les branches locales de la Croix-Rouge indienne, à Madras, Calcutta, Bombay et Srinagar. Dans le domaine de l'Agence de recherches, le bureau du CICR à New Delhi a délivré 631 titres de voyage principalement à des ressortissants afghans; 41 messages Croix-Rouge ont été échangés, en relation avec le conflit entre l'Iran et l'Irak. En outre, le Président du CICR a séjourné à New Delhi du 10 au 13 mai, où il a rencontré les dirigeants de la Croix-Rouge indienne.

- Le délégué régional basé à New Delhi s'est rendu à plusieurs reprises au Népal (en mars, juillet, novembre et décembre). Ces missions ont permis de développer les contacts avec la Société nationale, notamment dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire, et de discuter avec les autorités de la ratification par le Népal des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Au début de décembre, un premier séminaire de diffusion du droit international humanitaire s'est tenu à Katmandou, organisé conjointement par la Croix-Rouge népalaise, le ministère de la Justice, l'Université et le CICR. Devant une trentaine de participants provenant de différents ministères concernés, de l'armée, de la police, de l'Université, de la presse et de la Société nationale, les deux délégués du CICR basés à New Delhi, ainsi qu'un juriste venu spécialement de Genève, ont présenté le droit international humanitaire et le mouvement de la Croix-Rouge.
- Le chef de l'Agence de recherches du CICR à Genève a séjourné en **Nouvelle-Zélande** au début octobre pour faire le point avec la Croix-Rouge néo-zélandaise sur ses activités dans ce domaine et discuter d'un projet de création d'un bureau national de recherches.
- Le délégué régional basé à Djakarta a effectué une mission en Papouasie-Nouvelle-Guinée du 18 au 30 juillet. Outre les représentants de la Société nationale, il y a rencontré, notamment, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce, M. Legu Vagi, le ministre de la Justice, M. Warren Dutton, ainsi que le commandant des forces armées, avec lesquels il s'est entretenu principalement de la question des personnes déplacées en provenance de l'Irian Jaya. Le délégué régional a également visité trois camps de personnes déplacées dans les provinces de West Sepik, et a pris part à des séances de diffusion du droit international humanitaire et d'information sur le Mouvement Croix-Rouge à l'intention de membres de la Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- Le CICR, sensible au problème des millions de familles coréennes séparées, a continué à œuvrer pour développer un dialogue entre les Sociétés de la Croix-Rouge de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée afin, notamment, que cette question humanitaire puisse trouver une solution.
- En novembre-décembre, le délégué régional basé à Djakarta a effectué une mission de contacts dans le Pacifique-Sud qui l'a conduit successivement à **Kiribati**, **Tuvalu**, **Fidji** et **Vanuatu**.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1986

ASIE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	Tila
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	Total (Fr.s.)
Afghanistan	Société nationale		<u> </u>	5 681	5 681
Birmanie	Handicapés	_		68 096	68 096
Indonésie (conflit à Timor-Est)	Population civile déplacée et détenus	208	265 281	9 023	274 304
Kampuchéa	Orphelinats, hôpitaux et Société nationale	255	79 911	307 668	387 579
Malaisie	Détenus	_	123	238	361
Pakistan (conflit en Afghanistan)	Réfugiés et hôpitaux	300	359 948	1 817 369	2 177 317
Philippines	Population civile déplacée, détenus, familles de détenus et Société nationale	761	986 281	106 559	1 092 840
Thaïlande (conflit du Kampuchéa).	Population civile déplacée, réfugiés et détenus	81	119 612	804 583	924 195
TOTAL	GÉNÉRAL	1 605	1 811 156	3 119 217	4 930 373